

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 07 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection. Les éléments suivants ont été observés : - L'orientation des enfants - Aire de jeu extérieur et le matériel - Aire de jeu intérieur et le matériel - Le lieu d'exploitation - Les vérifications - Les dossiers des membres du personnel La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeux extérieur et ensuite manger le dîner.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 août 2025

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 août 2025

Date